



Note d'information

Guerre hybride : un nouveau défi de sécurité pour l'Europe

Rédigées par **Andis Kudors**, Centre d'études politiques est-européennes

Introduction

L'agression de la Russie en Ukraine, l'occupation et l'annexion de la Crimée en 2014 ont changé la perception des menaces dans le monde et surtout dans l'Union européenne et dans les pays du partenariat oriental. Le soutien des séparatistes par la Russie, leur assurant une formation, des armes et des militaires, a influencé considérablement sa réputation aux yeux de l'opinion publique mondiale. La guerre hybride réalisée par la Russie en Ukraine a obligé l'OTAN et ses alliés de repenser l'approche actuelle à la planification de la défense. Il est important de prendre en compte le fait que la guerre hybride en soi n'est qu'un facteur qui dévoile un problème plus sérieux de la politique internationale : la Russie souhaite notamment changer l'ordre international existant, rappelant une fois de plus ses ambitions régionales et mondiales.

Qu'est-ce que c'est que la guerre hybride ?

Plusieurs définitions de la guerre hybride existent. L'une des définitions possibles est la suivante : la guerre hybride est un conflit lié à des menaces intérieures ou extérieures d'un pays, où plusieurs types d'hostilités sont utilisés simultanément : des forces militaires conventionnelles, une tactique de forces militaires irrégulières, ainsi que des activités illégitimes visant à déstabiliser la situation. Un groupe de travail militaire de l'OTAN (Planification stratégique & Concept) a adopté en 2010 la définition suivante de la menace hybride : la menace hybride est une menace créée par un adversaire existant ou potentiel, un Etat, une organisation non étatique où des terroristes, qui consiste en une capacité réalisée ou envisagée d'utilisation simultanée des méthodes militaires conventionnelles et non conventionnelles pour atteindre ses objectifs.

La guerre hybride utilise des méthodes très diverses pour déstabiliser un Etat fonctionnant et polariser la société. Contrairement à la guerre conventionnelle, la guerre hybride met l'accent principal sur l'implication active de la population de l'Etat cible. Depuis plusieurs années, des experts militaires attirent l'attention sur les méthodes utilisées à la guerre hybride, mais l'agression russe contre l'Ukraine en 2014 a accentué l'importance de la composante de la guerre de l'information dans la situation d'une guerre de nouvelle génération. Valeri Guérassimov, chef d'état-major de l'armée russe, a énuméré des éléments suivants de la guerre de nouvelle génération :

- activités militaires déclenchées durant la période de paix (sans déclaration de guerre),
- passes d'armes sans contact entre des groupes mobiles de combattants de différentes spécialisations,
- paralysie des capacités militaires et économiques de l'adversaire suite à des frappes ciblées de courte durée, visant l'infrastructure militaire et civile d'importance stratégique,
- large utilisation d'armes de haute précision, d'opérations spéciales, de robots et d'armes basées sur les nouveaux principes,
- implication de personnes civiles armées,



- attaques simultanées contre les unités et les sites militaires de l'ennemi sur tout le territoire,
- activités militaires simultanées sur terre, dans l'air, en mer et dans l'espace de l'information,
- utilisation des méthodes asymétriques et indirectes,
- gestion des combattants au sein d'un système commun d'information.

Selon M. Jānis Bērziņš, expert letton de la politique de sécurité, la compréhension russe d'une guerre moderne est basée sur l'idée selon laquelle le combat principal a lieu dans les esprits, c'est pourquoi à la guerre de nouvelle génération une attention particulière est accordée aux mesures d'information et d'influence psychologique, ayant pour but une supériorité en matière de contrôle du personnel et des armes, ainsi qu'un abatement moral et psychologique des troupes de l'ennemi et de la population civile.

Défi pour l'ordre international existant

D'un côté, la Russie se prononce pour son droit de mener une politique extérieure indépendante, de l'autre côté, elle ne respecte pas le droit de l'Ukraine de faire son choix stratégique en faveur des liens plus étroits avec l'Union européenne. La politique russe à l'égard de la Géorgie et de l'Ukraine correspond en fait à un ordre international préconisé par la Russie, selon lequel le monde devrait être gouverné par les grands centres géographiques de différentes cultures (civilisations). Dans ses discours publics Vladimir Poutine, président russe, a justifié l'annexion de la Crimée par un souhait de sauvegarder la civilisation orthodoxe et d'unir non seulement les territoires russes historiques, mais aussi le soi-disant « monde russe ». Cette argumentation, visant à justifier une agression militaire contre un pays voisin, est contraire aux normes existantes du droit international qui prévoient les situations où la force militaire peut ou ne peut pas être utilisée. La justification russe, basée sur la protection non pas des citoyens, mais d'un groupe ethnique appartenant à une culture, rappelle la politique extérieure de l'Allemagne nazie à l'égard de la Tchécoslovaquie à la veille de la Seconde guerre mondiale.

Trois conclusions principales s'ensuivent de la proposition russe relative au nouvel ordre mondial : 1) la Russie demande pour elle un droit exclusif réel dans ses pays voisins et n'acceptera pas une politique extérieure indépendante de certaines anciennes républiques soviétiques ; la Russie officielle est prête à utiliser la force militaire (partiellement sous forme dissimulée) dans ses pays voisins sous prétexte de la protection des compatriotes résidant à l'étranger ; la Russie officielle est prête à « fermer les yeux » sur les violations du droit international commises par d'autres acteurs globaux, en contrepartie du respect des ambitions régionales russes.

L'Union européenne et ses alliés doivent réfléchir comment ne pas permettre la légitimation sur la scène internationale des domaines d'intérêts exclusifs et de la prise de territoires d'autres pays. Le maintien de l'ordre international doit être guidé par les normes du droit international, et non pas par des caprices des dirigeants ou des élites de certains pays.

Défis russes pour les pays du partenariat oriental, les pays baltes et toute l'Union européenne

Plusieurs Etats membres de l'OTAN et de l'UE font déjà une révision de leurs plans de la défense, accordant une plus grande attention à la prévention des menaces et risques non militaires. Ce travail doit continuer, étant donné que dans les conditions de la guerre hybride l'espace de l'information joue un rôle encore plus important que le domaine militaire. Dans ce contexte, la création des centres d'excellence dans les pays baltes durant ces dernières années doit être considérée comme une bonne mesure préventive des risques non militaires. Le centre de cybersécurité en Estonie, le centre de sécurité énergétique en Lituanie et le centre de communication stratégique en Lettonie donnent déjà



leur contribution au renforcement de la sécurité des Etats membres de l'OTAN. Une coopération de l'UE avec ces centres d'excellence de l'OTAN serait souhaitable.

Toute l'Union européenne, notamment les pays baltes, doivent penser à l'élimination des points faibles dans l'espace médiatique, à une limitation des activités de certains médias, inacceptables pour un espace médiatique libre (sans introduire une censure). Une idée qui mérite d'être débattue est celle de Peter Pomerantsev et Michael Weiss sur la nécessité de « réunir les représentants des médias internationaux et des experts pour se mettre d'accord sur une définition de la propagande et examiner la possibilité d'introduire un système de notation permettant d'évaluer et de déterminer le taux de désinformation. Le système de l'indice de liberté de *Freedom House* et l'indice de perception de la corruption de *Transparency International* pourraient être utilisés comme un modèle, en élaborant un système de notation qui permettrait de classer la conduite dans l'espace de l'information. »¹ Si cette mesure ou des mesures similaires ne sont pas prises, d'autres pays autoritaires ou revanchards commenceront à utiliser les méthodes pratiquées par la Russie. Le financement des agences d'information contrôlées par le pouvoir russe augmente en 2015, et rien ne témoigne d'une volonté de la Russie officielle de modifier sa politique en matière d'information. Les pays voisins de la Russie, ayant un pourcentage élevé des russophones, sont particulièrement sensibles à l'influence de la propagande et de la désinformation. Même si une mise en œuvre du scénario ukrainien est peu probable en Estonie et en Lettonie, toutefois la présence de médias contrôlés par le pouvoir russe et certains aspects de la politique des compatriotes entravent les processus de l'intégration sociale et du développement de la démocratie dans ces pays.

Les pays du partenariat oriental (Biélorus, Ukraine, Moldavie, Géorgie, Azerbaïdjan et Arménie) se trouvent confrontés aux ambitions régionales russes sous forme d'influence sur le choix stratégique de ces pays, où des leviers économiques, politiques et médiatiques sont utilisés. L'attitude paternaliste de la Russie envers ses pays voisins est confirmée par son ingérence au processus de formation de l'identité de ces pays, expliquant à leur population que leur « destin » est d'être lié plus étroitement à la Russie qu'à l'Europe. L'UE, mettant en œuvre les initiatives du partenariat oriental, devrait prendre en considération la politique russe de voisinage qui complique le rapprochement de ces pays avec l'Union européenne.

Points de discussion :

1. L'idée russe sur l'ordre mondial déterminé par certains centres régionaux de pouvoir, se basant sur leurs intérêts régionaux, n'est pas acceptable au 21^{ème} siècle. Quelles sont les mesures à prendre pour renforcer les normes du droit international comme lignes directrices de maintien de l'ordre international ?
2. Comment faut-il construire la politique étrangère et de sécurité commune, étant donné les nouveaux défis de sécurité aux frontières orientales de l'UE ?
3. Les représentants de l'OTAN ont déclaré à plusieurs reprises que l'alliance était prête à mettre en œuvre l'article 5 du Traité, si un Etat membre (par exemple, les pays baltes) se trouvait confronté à des activités similaires à celles à l'encontre de l'Ukraine. Ce serait une réaction militaire, mais comment prévenir les menaces politiques et comment réagir aux premières phases non militaires de la guerre hybride ?
4. L'Union européenne et les pays du partenariat oriental doivent-ils réexaminer son attitude à l'égard de certains aspects de la politique russe des compatriotes et de la politique des médias, étant donné que les deux domaines ont été utilisés à la guerre hybride contre l'Ukraine ?

¹ Pomerantsev, P., Weiss M. (2014) *The Menace of Unreality: How the Kremlin Weaponizes Information, Culture and Money*. NY: The Institute of Moderne Russia, p. 40.

